VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans. Division E

No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage

—DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres, Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 2 janvier 1912, Dossier 19 083, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, jugement rendu et signée en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière, décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Six ème District de cette ville, dans l'îlet borné par l'Avenue St-Charles (autrefois rue Nayades), Joseph Remparts (maintenant Danneel) et la rue Octavie, formant partie de l'îlet numéro 458, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St Charles sur une profondeur égale à la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds dix pouces (458' 2") sur cent trente cinq pieds (135') de largeur et faisant face à la rue Danneel, autrefois Remparts sur une profondeur et façade de quatre cent quatre-vingt quinze pieds trois pouces deux lignes (495' 3' 2") sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Danneel.

Il est ordonné, adjugé et décrété,

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'îlet borné par l'Avenue St-Charles, les rues Joseph, Remparts ou Danneel et Octavia, soit arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato, encanteur ci-dessus désigné pour en faire la vente, que sous ledit arpentage ladite propriété soit divisée aussi près que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notés dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec les maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retiendra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réalisera la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un résultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations exécutée les barrières, pour du comptant, et à la même heure et endroit il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses. L'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante

Le lot No 1 mesurant soixante-dix (70') pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante sept pieds six pouces (67' 6") à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt huit pieds deux pouces (128' 2") à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante six pieds huit pouces cinq lignes (146' 8" 5''') sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St-Charles, soixante-sept pieds six pouces (67' 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces 5 lignes (146' 8" 5''') sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante-cinq pieds trois pouces deux lignes (165' 3" 2") sur la ligne de côté le divisant de la Place Danneel. Les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et lesdits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante cinq (55') pieds de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond les divisant de la place Danneel sur une profondeur de cent trente cinq pieds (135') pieds entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant l'encoignure des rues Joseph et Danneel (ancienne Rempart).

2. Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, avantages et accessoires qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée (maintenant Decatur), Nouvelle Levée (maintenant Nord Peters), Bienville et Conti, désignés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19 sur un plan par L. H. Pilié voyer lesquels dits lots ont les dimensions suivantes Le lot numéro cinq a vingt et un pieds un pouce et un cinquième (21' 1 1/5") de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cinquante cinq pieds six pouces (55' 6") sur la lignes de côté des lots Nos 4 et 20, quarante neuf pieds sept pouces (49' 7") sur les lignes de côté opposées, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4' 4") de largeur dans le fond; le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce (21' 1' 1/3") de face sur la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de cinquante deux pieds six pouces quatre lignes (52' 6' 4") sur le côté des lots Nos 5 et 19 quarante six pieds sept pouces et quatre lignes (46' 7' 4") sur le coté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes (20' 4' 4") de largeur dans le fond. Le lot numéro sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième (21' 1' 1/5") de faces sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces (49' 7") sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18, quarante trois pieds huit pouces (43' 8") sur la ligne du côte opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4' 4") de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4' 4") de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces (43' 8") de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix huit a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4' 4") de face à la rue Levée sur quarante-six pieds sept pouces quatre lignes (46' 7' 4") de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4' 4") de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces (49' 7") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co. le bail expirant le 30 septembre 1912.

3. (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Colisée et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan on certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shutten, passé pardevant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan on certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir: Le numéro un forme le coin des rues Colisée et State et mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant lesdits lots du lot numéro 2 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur et façade sur la rue Colisée de cent quarante-quatre pieds deux pouces (144' 2") et le lot numéro deux mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") sur la ligne du côté opposé.

(B) Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans la même District et lot que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatorze pieds, six pouces (14' 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") et sur la ligne côté opposée le séparant de l'autre moitié dudit lot de cent quarante deux pieds onze pouces (142' 11") ledit demi lot de terre est pris du côté contigu au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite comme 3 (A) et (B) sera offerte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs sont au bureau de l'encanteur.

Conditions: Un tiers en plus comptant et la balance en un, deux ans, et devant être représentée par des billets à ordre à recevoir, divisés de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date desdits billets jusqu'à parfait paiement, le paiement des dits billets devant être garanti par l'endossement du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurités y compris la clause habituelle qu'au cas où celui qui a fait les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective tous les billets dont le terme d'échéance n'aura pas encore été atteint devendront dus et payables et stipulant aussi le paiement annuel et intérêt sur le dit billets, lesquels devant être datés et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au-dessus de leurs enchères, les frais de tous certificats nécessaires qui seront requis par lui et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devront être passés pardevant William McDuffy, notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant sans intérêts et sans pénalité du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato.

et Encanteur, 910 rue Gravier.

25 fév—25—mars 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Harriet Smith, épouse de Wm. R. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 99,729—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Rushisa Johnson, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel Thomas, Sutton & Loomis avocats.

15 mars—15 19 24

Succession de John Reilly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 88,419. — Division B.—Attendu que James J. Woulfe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu John Reilly, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Frank Wm Hart, avocat.

15 mars—15 19 24

Succession de Peter Meid.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 96,327—Division E — Attendu que Mme Katherine Meid, épouse de John Saindino a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dativ dans la succession de feu Peter Meid, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—N. E. Humphrey, avocat.

16 mars—16 20 25

Succession de Mme Elizabeth Cousley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 97 895—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par W. A. Cousley, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour—THOMAS CONNELL, Greffier. — McCloskey & Benedict, avocats.

12 mars—12 18 21

Succession de Mme Catherine Thomas Sitt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 98,610. — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la Canal-Louisiana Bank & Trust Co., exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Dufour & Dufour, avocats.

13 mars—13 18 23

Succession de Reuben G. Bush, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 99,889—Division — —Attendu que Mme Clarissa Boise Bush a présenté une pétition à la cour à effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Reuben G. Bush, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNEL, Greffier.—Caffrey, Quintero, Gidiere & Brumby, avocats. 14 mars—14 18 23

AVIS AUX CREANCIERS.

John A. Rawlings vs Merchants Express Co. Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 99,143—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John R. Todd, Receveur homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — S. A. Montgomery, J. W. Dresner, avocats.

14 mars—14 18 23

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division C. No 98 795.

Succession de Henry L. Nick.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division C, dans l'affaire de succession de Henry L. Nick, dossier No 98795, ledit ordre daté et signé le 1er mars 1912 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI 4 avril 1912 les propriétés foncières suivantes:

1. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et droits, voies et privilèges qui y appartiennent situé dans l'îlet borné par les rues Bienville, Chartres, Conti et Vieille Levée actuellement Decatur, dans le Deuxième District de cette ville et mesurant soixante-trois pieds quatre pouces (63' 4") de face à la rue Bienville, borné sur le côté inférieur par la propriété appartenant autrefois à Jean Geisse, sur lequel côté il y a une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces (119' 5"), sur le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou anciennement à Françoise Gardère sur une profondeur de soixante pieds (60'), de là avec une largeur augmentée de neuf pieds onze pouces (9' 11") plus ou moins, une profondeur plus éloignée de soixante pieds trois pouces (60' 3") sur la ligne de limite de la propriété appartenant autrefois à J. an Geisse et Thomas Banks et bornée en arrière par la propriété autrefois appartenant à Mercier Père sur laquelle ligne il mesure soixante-treize pieds trois pouces (73' 3") le tout plus ou moins mesure française, d'après plan dudit lot établi par Tennessée voyer de ville, et annexé à un acte pardevant Carlyle Pollock, notaire, du 24 mars 1911.

2. Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'île No 136, borné par les rues Laurel, Annonciation (autrefois Jersey), Belle Castle et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds (110') de profondeur entre lignes parallèles, étant composé de tout le lot 14 et moitié du lot 13.

3. Trois certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Madisonville, paroisse de St Tammany, Etat de la Louisiane, chacun desdits lots mesurant soixante pieds (60') de face à la rue Tchaume sur vingt pieds (20') de profondeur, et une largeur en face de cent vingt pieds (120') sur la rue Ste Anne, toutes mesures françaises, comme désignés sur un plan de lotissement comme lots 2, 3 et 4 dans l'îlet No 7, lequel îlet borné par les rues Troisième, Quatrième et Ste Anne.

4. Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et bâtisses etc. situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Bordeaux Constance et Lyons, formant le coin des rues Magasin et Bordeaux et désigné par la lettre A sur un devis ou plan dressé par John F. Braun, voyer, le 6 avril 1886 et annexé à un acte de vente par lequel John F. Alfred a acheté ledit lot de la Factors and Traders Insurance Co. pardevant George C. Preot, notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant cinquante [50] pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade à la rue Bordeaux de cent vingt quatre pieds [124] entre lignes égales et parallèles, d'après ledit acte d'achat, daté du 29 avril 1886. Les améliorations consistant d'un cottage simple confortable portant le numéro municipal 4802 rue Magazine.

Conditions—Pour la propriété foncière de la Nouvelle-Orléans, une moitié en plus comptant et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés portant sept pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ledit intérêt étant payable annuellement garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les autres clauses de sécurité, et cinq pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et les polices d'assurance devant être transférées au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriétés dues et exigibles pour l'année 1912 ensemble avec tous les frais des transferts et certificats hypothécaires et certificats de la Cour des Etats Unis, ensemble avec les frais de l'acte de vente, pardevant Louis R. Abbs, notaire, et l'enregistrement. L'acquéreur devant déposé chez l'encanteur au moment de l'achat et adjudication dix pour cent du prix d'achat, ne devant pas porter d'intérêt ni aussi sans pénalité. Pour la propriété foncière de la paroisse de St Tammany, comptant, l'acquéreur devant payer toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1912, et de payer pour tous certificats nécessaires, pour les frais du passage de l'acte de vente pardevant Louis R. Abbs, notaire, et l'enregistrement, l'acquéreur devant déposer dix pour cent du prix d'achat ne portant pas d'intérêt et de pénalité chez

J. L. Onorato.

Encanteur, 910 rue Gravier.

Lyle Saxon, avocat pour l'exécutrice.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E—No 97,826.

Succession de Joseph Donaldson, Sr.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, Dossier 97,826, dans l'affaire intitulée Succession de Joseph Donaldson, Sr, ledit ordre daté et signé le 27 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique le JEUDI 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété foncière décrite comme suit

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Camp Jackson et Chestnut, à une distance de soixante-dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11" 2") à partir de l'encoignure des rues Camp et Philip et mesurant soixante dix neuf pieds onze pouces et deux lignes (79' 11' 2") à la rue Philip sur cent cinquante neuf pieds dix pouces et six lignes (159' 10' 6") de profondeur entre lignes parallèles, laquelle dite portion de terre comprend la moitié du plus près de la rue du Camp du lot originairement numeroté deux et douze de l'îlet vingt neuf du Faubourg Lafayette et est désigné par la lettre D sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par J. A. D'Hemecourt, voyer, en date du premier septembre 1879 et lui annexé pour référence. Les améliorations consistent en un cottage simple élevé connu comme 1217 rue Philip.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acheteur à son propre ordre et endossé par lui, et portant sept pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement, et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, les clauses usuelles de sécurité ensemble avec cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être au moment de l'adjudication transférée au porteur des billets à ordre. L'acquéreur devant payer en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles sur ladite propriété. Les frais de tous certificats et les dépenses de l'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire. L'acquéreur aura à déposer dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, lequel dépôt ne porter à pas d'intérêt ni subit à aucune pénalité avec

J. L. Onorato.

Encanteur, 910 rue Gravier.

L. R. Hoover, avocat pour l'administration.

3 mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCES JUDICIARES

Dans l'affaire du Receveur de la Love & Charity Ben. So. No 1 de Carrollton, 7me District de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT, DIVISION E—No 99,562.

Avis est ici ordonné que le Receveur en cette affaire a reçu une offre de la nouvelle Love and Charity Benevolent Society No 1 de Carrollton, Septième District de la Nouvelle-Orléans, pour l'achat de toutes les propriétés foncières et améliorations que possédait la susdite corporation, suivant une pétition inscrite sur le Livre d'Ordre du Receveur en cette affaire, et toutes personnes intéressées sont notifiées qu'à moins qu'il ensoit fait objection dans les dix jours qui suivent la première publication, le Receveur demandera à la Cour l'autorité d'accepter ladite offre et conclure ladite vente.

DANIEL J. DEVLIN, Receveur.

James J. McLoughlin, avocat pour le receveur. 12mars—12 16 21

VENTES A D'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 95 865.

Succession de Mme Adèle Anderson.

MAISON EN BOIS A UN ETAGE,

Avenue Champs-Elysées,

ILET RUES VERTU, FORCE ET FRANÇAIS.

A l'Encan, au Plus Haut Enchérisseur,

Jeudi, le 18 Avril 1912

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 95 865, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Adèle Anderson, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 18 avril 1912 à midi, la propriété décrite comme suit:

Un certain lot de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 96, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Vertu et Force, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Champs-Elysées sur cent vingt huit pieds de profondeur. Les améliorations comprennent: la maison en bois à un étage contenant deux chambres et connue comme No — rue Champs-Elysées.

Conditions—Comptant au dernier et plus haut enchérisseur. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et les dépenses de l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et devra aussi déposer 10 pour cent du prix de l'achat au moment de l'adjudication, ne portant intérêt ni pénalité, avec

J. L. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

W. Woodville & Woodville, avocats pour l'administrateur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civil de District, Paroisse d'Orléans. Division B—No 99,640. Succession de Mme CAROLINE BALLAZ, épouse de Stephen Malouche.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dossier No 99,640, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Caroline Ballaz épouse de Stephen Malouche, ledit ordre daté et signé du 11 mars 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 18 avril 1912 la propriété foncière ci-après décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 606, borné par l'avenue Cleveland, les rues White, Broad et Palmyre, lequel morceau ou portion de terre est désigné par la lettre B sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 19 janvier 1904 en ceci annexé, laquelle dite portion de terre commençant à une distance de quatre vingt six pieds trois pouces de l'encoignure de la rue White et l'avenue Cleveland et mesurant trente huit pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue White sur une profondeur de trente et un pieds entre lignes parallèles et est composé de la portion du fond du lot original No 17 et un pied au fond du lot original No 16 pris du côté du dit lot le plus près de la rue White.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1912, et les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck notaire l'acquéreur devant déposer 10 pour cent, sans intérêt ou de pénalité, du prix d'achat au moment de l'adjudication.

J. L. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

W. W. Young, avocat pour l'administrateur.

17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als.—No 94,976—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Vente en partage des biens-fonds Burbank.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et als, dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par décret de l'Honorable Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane du 2 janvier 1912, dossier 19,083 ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi conformément à un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, jugement rendu et signé en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, sur les lieux, — avenue St Charles, coin de la rue Joseph, à 11 h A. M., le VENDREDI 29 mars 1912.

Le contenu de la résidence Burbank consistant en meubles de maison et de bureau et effets et quelques bijoux.

Aussi, à la même heure et endroit, toutes les bâtisses et améliorations (les palissades exceptées) sur la propriété, le tout suivant inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles et autres effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Conditions—Pour les bâtisses et améliorations, comptant sur les lieux, l'acquéreur devant enlever lesdits articles dans les vingt jours après l'adjudication suivant les ordres de la Cour.

J. L. Onorato

Encanteur, 910 Gravier.

10 mar—10 17 24 29

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements Lucratifs de Choix.

Résidence de Valeur en Bois à Deux Etages.

463 rue Ste-Marie, près Rousseau.

Deux Cottages Simples.

2618-20 rue Quatrième, près Magnolia.

Succession de James Donnelly.

No 99,639—Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—Le JEUDI, 11 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 5 mars 1912, pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes à savoir—

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, servitudes et dépendances qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet 38, borné par les rues St Mary, Religious, Rousseau et Felicity, désigné par le No 4, sur un plan de Hugh Grant, voyer, daté du 31 mars 1874, et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire, et mesurant 27 pieds 5 pouces et 5 lignes de face à la rue St Mary sur 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes de profondeur entre lignes parallèles (mesure américaine)

Les améliorations désignées par le numéro municipal 463 rue St Mary, comprenant la résidence confortablement distribuée, à deux étages en bois contenant 10 chambre, hall, galeries sur la façade et le côté, hangar dans le fond, citerne, etc., toujours louée à de bons locataire.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, droits, voies et dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 365, borné par les rues Quatrième, Locust, Washington et Magnolia suivant plan par S. Reizenstein, voyer, daté du 10 août 1868, annexé à l'acte de vente pardevant Joseph Cohen, ancien notaire, le 15 août 1868, mesurant 27 pieds de face à la rue Quatrième sur 136 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant deux cottages simple connus comme les Nos 2618-20 rue Quatrième. Ces cottages ne sont jamais vacants donnant un revenu assuré, près des écoles, lignes de chars, etc.

Conditions—Comptant. Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Clifford M. Eustis, notaire.

L'acquéreur devant payer les taxes de 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John L. Felin, avocat pour le demandeur.

10 mars 10 17 24 31—avril 7 11

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS

No 2276 rue Nord Johnson.

Succession de Richard Clay et Mme Vve Philomène Clay

No 99,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 26 février 1912 tendu par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le cottage en bois à un étage, No 2276 rue N. Johnson, encoignure Mandeville, contenant galerie et trois chambres sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No 915, borné par les rues Mandeville, Célestine, actuellement Johnson, Marigny et Joséphine, actuellement Prieur mesurant trente pieds de face sur la rue Célestine, actuellement Johnson sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles et formant le coin de la rue Célestine, actuellement Johnson et Mandeville, dans un voisinage qui s'améliore près des lignes de chars.

Conditions. Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent (comptant seront requis de l'acheteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cunéo, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.

3 mars—3 10 17 24 31—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur. Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 mars 1912 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, l'on vendra à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 février 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans la Succession de Karl E. Kaby, No 99,032, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 237, borné par les rues Général Ogden, Eagle, Hickory et Cohen et mesurant soixante pieds de face à la rue Eagle sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles formant l'encoignure des rues Eagle et Hickory.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent *comptant au moment* de la vente; l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat

18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

Stoudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Ant